



Société

Les portables en accusation (aux USA)

Un documentaire de Klaus Scheidsteger (2006), *USA : portables en accusation*, diffusé le 18 mai dernier sur France 2, démarre par un avertissement : « *Les travaux récents sur les effets des ondes émises par les téléphones portables ne permettent pas de conclure à leur nocivité en l'état actuel des connaissances. Toutefois, l'Agence française de sécurité sanitaire déclare que la vigilance doit être maintenue et que le sujet nécessite la poursuite de travaux scientifiques* ». Doux euphémisme au regard du contenu de ce documentaire...

Durant six ans, de 1993 à 1999, le Dr George L. Caro a dirigé un programme de recherche commandé par les compagnies américaines de téléphonie mobile. L'objectif est d'étudier les dangers du portable pour prouver leur innocuité. Seulement, il arrive à la conclusion contraire. Quand l'antenne est proche de la tête, cela peut entraîner des dommages génétiques. Les utilisateurs ont un risque plus élevé d'avoir des tumeurs bénignes ou malignes. Suite à ses positions, le Dr Caro connaît une longue traversée du désert, de 1999 à 2005, puis il engage un nouveau combat, devant la justice américaine, pour aboutir à une protection du consommateur.

« L'industrie manipule la science, explique le documentaire, et elle livre au public les études qui lui donnent l'impression d'une totale sécurité »... Ainsi, on se retrouve face, d'un côté à des « études épidémiologiques qui révèlent des problèmes réels ou potentiels, et de l'autre, des études qui ne sont pas concluantes »...

Alors que l'industrie américaine mobilise plusieurs dizaines d'avocats, un petit cabinet (Carl Hilliard) obtient un jugement favorable des Prud'hommes californiens pour une ouvrière qui testait des appareils à journée entière et qui a développé une tumeur cérébrale. L'avocat Carl Hilliard insiste pour une application du principe de précaution.

Des études également en Europe

Un professeur de médecine allemand, Franz Adlkofer, a dirigé une recherche européenne pendant quatre ans sur les ondes électromagnétiques. Il a évalué les risques pour les consommateurs. Ses conclusions sont assez similaires à celles du Dr Carlo, mais personne n'a pris au sérieux ses conclusions.

Un professeur de médecine du travail autrichien, Hugo W. Ruediger, est convaincu que des modifications génétiques peuvent aboutir à des maladies comme un cancer. Il effectue le parallèle avec l'amiante. Le pic des conséquences les plus graves se situera en 2015, soit trente-cinq ou quarante ans plus tard. Ce long temps de latence incite, pour les téléphones portables, à tirer les sonnettes d'alarme maintenant.

Le Pr Adlkofer fait lui-même le parallèle avec le tabac, les rayons x ou l'amiante. Les nombreuses mises en garde, certaines remontant à quatre-vingts ou cent ans, n'ont pas été prises au sérieux... « *L'industrie est absolument persuadée qu'elle n'a rien à se reprocher, ajoute le Pr Adlkofer. Elle n'a pas les mêmes craintes que moi. Elle a ses propres rapports d'expertises scientifiques (...), mais ces experts lui rapportent que les gens comme le Pr Adlkofer sont des imbéciles en assurant que quelque chose pourrait arriver alors que eux sont absolument persuadés du contraire* ».

Il suffit d'une oreillette

A Baltifore, Peter Angelos, un avocat milliardaire, a lancé une nouvelle offensive contre les portables. Il ne s'appuie pas sur les dangers du portable, mais sur le déficit d'information. En fait, pour régler le problème, il suffit de faire l'acquisition d'une oreillette qui permette d'éloigner les radiations du corps. A toutes fins utiles, Peter Angelos a même déjà investi dans le marché potentiel des oreillettes...

De son côté, le Dr Miguel Penafiel (Université catholique de Washington) a mené des recherches pour l'Armée américaine. Budget quasiment illimité, liberté totale dans les axes de recherche,

mais obligation des résultats. L'objectif est d'annihiler les effets des téléphones portables. L'étude montre que des effets secondaires sont possibles, mais que des solutions sont également peut-être possibles. L'industrie, qui collabore au début, devient nerveuse. Les avocats finissent par remplacer les scientifiques...

L'Université catholique de Washington invente alors un microprocesseur qui permet d'éviter ces

effets secondaires. Un couple d'origine danoise (les Bak) achète le brevet pour dix millions de dollars. Si la justice condamne l'industrie, il y aura des centaines de millions de téléphones portables à équiper...

Peut-être un jour lira-t-on sur les appareils : « Attention ! Téléphoner de ce mobile peut nuire gravement à votre santé »...

En France aussi

Ancienne députée, fondatrice de la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), Michèle Rivasi, avec d'autres scientifiques indépendants, a plus récemment créé le CRIIREM (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques). Son but est d'« *informer, en toute transparence, les usagers sur les dangers d'exposition aux champs magnétiques, de toute nature* ».

Le CRIIREM doit permettre des avancées dans la recherche sur les réels effets des ondes électromagnétiques sur la santé, qu'il s'agisse des lignes à haute tension, des téléphones portables ou des antennes de téléphonie.

CRIIREM, 11 rue Edith-Piaf, 72000 Le Mans. Tél. 02.43.21.18.69. Mél. www.criirem.org



Politique

Et si le Conseil général devenait « départemental » ?

Selon une étude IPSOS – Le Fil, réalisée pour le compte de l'Assemblée des départements de France (ADF), 88 % des conseillers généraux sont des hommes. La représentation départementale est largement surdiplômée par rapport à la population française : 68 % des élus sont titulaires d'un diplôme d'un niveau bac + 2 ou plus (seulement 20 % de la population française). C'est même encore plus vrai pour les conseillers généraux de moins de 45 ans.

Une très large majorité dispose d'un autre mandat ou d'une autre fonction locale : par exemple, 43 % des conseillers généraux sont maires ; 14 % adjoints au maire ; 18 % président d'un groupement intercommunal et 33 % conseillers communautaires.

Deux tiers des conseillers généraux s'accordent sur le fait de rendre l'institution départementale « *plus lisible* » en changeant l'appellation du Conseil général qui deviendrait « Conseil départemental ». Si cette volonté est plus forte chez les élus de gauche que chez ceux de droite, elle n'en est pas moins plutôt consensuelle.

Sans doute également dans un souci de lisibilité, les deux tiers des élus se prononcent pour que les élections cantonales aient lieu en une seule fois et en même temps partout en France (en Mayenne, le Conseil général se renouvelle par moitié tous les trois ans). Les élus « urbains » (72 %) et de gauche (74 %) y sont très sensiblement plus favorables que les élus « ruraux » (54 %) et de droite (49 %).

Source : *Maire info* du 28 juin 2006.

La pensée hebdomadaire

« La raison pour laquelle je m'interdis d'obéir à la philosophie ancienne qui exige " œil pour œil ", c'est que celle-ci finit par rendre tout le monde aveugle ».

Source : Martin Luther King (pasteur noir américain, prix Nobel de la paix en 1964, assassiné en 1968).